

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léo MULLER

En lisant ... Etudes juridiques : droit

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1951, tome 49, p. 336-337

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

DROIT

Etudes juridiques

Nous avons perdu le sens du gratuit et les héritiers de la Révolution n'évoquent qu'à contre-cœur les privilèges qui favoriseraient toute une classe, tout un *état*. L'ouvrage que nous lisons ¹ devait donc éviter deux obstacles : traiter longuement de privilèges que la législation civile moderne ignore, quand elle ne les contredit pas, et mettre en évidence une position de faveur aux lecteurs avides « d'égalité ».

¹ Walter Koch, *Die klerikalen Standesprivilegien nach Kirchen- und Staatsrecht*. Fribourg, 1949. Œuvre St-Pierre Canisius.

Ce livre pourtant ne s'adresse pas au grand public ; il n'a pas à solliciter sa bienveillance. C'est un ouvrage proprement scientifique, un modèle du genre, où le juriste est avantageusement secondé par l'historien. Une recherche, aussi brève que le permet le sujet, retrace en traits vigoureux l'évolution des privilèges canoniques de l'état *des Clercs*, depuis l'époque romaine jusqu'à la Révolution. Nous y apprécions plus spécialement les renseignements sur une période moins explorée, l'époque franque : mérovingienne et carolingienne. Un autre mérite de cette œuvre : l'auteur y fait figurer les législations particulières des diocèses qui se sont partagés notre pays durant les siècles, œuvre utile, qui fait connaître le travail proprement législatif des synodes diocésains.

Mais quel intérêt y avait-il à évoquer, de manière scientifique il est vrai, les privilèges classiques du for, du canon, de compétence et d'immunité cléricales ? Celui de contribuer largement à l'étude de la question toujours actuelle des *relations* de l'Eglise et de l'Etat. Nous saurons gré à l'auteur, comme à l'Université catholique de Fribourg, où cette thèse a été présentée, de nous avoir retracé une longue page de ce problème.

Léo MULLER